

L'action de parrainage consiste à faciliter l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

L'adhérent parrainé bénéficie pendant 6 à 9 mois d'un accompagnement dans sa recherche d'emploi par un bénévole d'AES, cadre ou ancien cadre du monde de l'entreprise.



Avec le soutien de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

*Aidez-nous*

*à vous*

*Aider*